



## Règlement du Challenge Photo été 2023

**Date Limite d'envoi des photos 20 AOUT 2023**

Inscription obligatoire avant le 01/08/2023 à [concours.photos@plongeelestat.fr](mailto:concours.photos@plongeelestat.fr) (précisez vos nom et prénom et votre volonté de participer). En retour une lettre de l'alphabet vous sera attribuée (choix aléatoire et anonyme, ne la divulguez à personne)

Envoi des photos par email à [concours.photos@plongeelestat.fr](mailto:concours.photos@plongeelestat.fr)

- Thème du concours : le monde aquatique
- Maximum 3 photos par participant
- Le concours est ouvert à tous les membres du CPS
- Les photos doivent être nommées avec la lettre communiquée suivie d'un numéro (exemple : si la lettre communiquée est « H », les 3 photos seront nommées H1.JPEG, H2.JPEG, H3.JPEG)
- Photos au format .JPEG (ou .JPG) taille max 5 Mo
- Si des personnes reconnaissables figurent sur les photos elles doivent impérativement faire partie du CPS (pour des raisons de droit à l'image)
- Pas de photos avec des mineurs (même membre du CPS)
- Les photos doivent être prise en 2023, elles peuvent également être prises sur des lieux de vacances ou hors activité du CPS
- Les photos ne doivent pas comporter de signature
- Les photos sont susceptibles d'être réutilisées par le CPS (sur le site, lors d'événement ou publications....) et l'auteur autorise le CPS à les exploiter
- Merci de conserver les photos en résolution et qualité maximale au cas où le CPS souhaite en faire un usage par la suite, dans ce cas elles vous seront demandées.

Un jury composé de membres du Groupe Image sélectionnera les gagnants des 3 prix : Artistique, Humoristique et Coup de cœur du Jury. Les lots seront, pour cette année, définis par le CD.

Les gagnants seront annoncés lors de l'AG du CPS le 23 Septembre.